

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL722

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 99, substituer à la première occurrence des mots :

« de la formation spécialisée prévue »

les mots :

« des formations spécialisées prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.